

Circulaire

Générale

colonial

Circulaire n° n°1-12-1917 Circulaire ministérielle du ro septembre 1917, No 4 D, relative au détachement du personnel des Services métropolitains aux colonies.

n°1-12-1917

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
10 septembre 1917

Numéro JO
n° 254 du 31/12/1917

Date du numéro
31 décembre 1917

TEXTE INTÉGRAL

Il m'a été donné de constater qu'à diverses reprises les autorités locales de certaines de nos possessions d'outre-mer avaient jugé expédient de s'assurer, pour une période déterminée le concours de fonctionnaires appartenant aux cadres réguliers d'une des administrations métropolitaines, au moyen d'un contrat spécial passé directement entre le Gouverneur de la colonie et les intéressés, alors que des textes réglementaires existaient pour fixer les conditions du détachement des agents de ces catégories, J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il n'appartient pas aux administrations locales de déroger par des dispositions particulières aux dispositions précises contenues dans les actes revêtus des sanctions du Chef de l'Etat ou des Ministres intéressés; elles ne peuvent, en conséquence, procéder à des engagements contractuels pour faire appel, dans des conditions qui leur paraîtraient plus favorables, à des agents dont l'utilisation a été l'objet d'une réglementation précise Je crois devoir vous rappeler qu'un avis très net a été formulé, dans ce sens, le 15 décembre 1913. par le Comité consultatif du contentieux des colonies à propos d'une espèce analogue de vous prie de vouloir bien m'accuser réception de la présente circulaire et tenir la main à ce que les indications qu'elle renferme ne soient pas perdues de vue dans la Possession placée sous votre autorité.

Maginot